

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 481

présenté par

M. Tourret, M. Giraud et M. Falorni

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 13, supprimer les mots :

« et Midi-Pyrénées ».

II. – En conséquence, après le même alinéa, insérer l’alinéa suivant :

« - Midi-Pyrénées ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La carte des régions ainsi proposée prend en compte :

1° le caractère historique des régions qui la composent ;

2° un bassin de population cohérent ;

3° des territoires qui ont l’habitude de travailler entre eux ;

4° la proximité ;

5° l’échelon européen.